

RECUEIL DES ACTES DEPARTEMENTAUX

hors arrêtés de voirie

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE
18 décembre 2025**

LISTE DES ACTES PUBLIES

❖ **Délégations de fonction :**

- M. Eric PEYTHIEU (abrogation)



Secrétariat Général
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

ARRETE du 18 DEC. 2025

Objet : Abrogation de la délégation de fonctions en direction de M. Eric PEYTHIEU,
Conseiller Départemental

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** l'article L. 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection du
Président du Département des Hautes-Alpes,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-748 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection des
membres de la Commission Permanente,
- Vu** l'arrêté du 7 septembre 2021 portant délégation de fonctions en direction de
M. Eric PEYTHIEU,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté du 7 septembre 2021 portant délégation de fonctions en direction de
M. Eric PEYTHIEU est abrogé.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel
sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le
département. Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département et
notifié à l'intéressé.

Article 3 :

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 31 rue Jean-François LECA, 13235 MARSEILLE CEDEX 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP CEDEX), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.



Le Président

Jean-Marie BERNARD

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Ressources Humaines
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'élu
- Cabinet du Président
- Site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature